

■ **ANIMATEC S.A.**, à Villeneuve (VD), commerce et réparation d'appareils relatifs à la sonorisation et à l'éclairage (FOSC du 17.08.2001, p. 6331). Capital réduit de CHF 200'000 à CHF 0 par l'annulation des 200 actions au porteur de CHF 1'000. Capital reconstitué à CHF 200'000 par l'émission de 200 actions au porteur de CHF 1'000. Capital-actions entièrement libéré: CHF 200'000, divisé en 200 actions au porteur de CHF 1'000. La procuration de Dällenbach Patrick est éteinte.

Journal no 6008 du 26.06.2003
(01061592 / CH-550.0.176.071-1)